



Congrès APROVALBOIS

30 novembre 2007



Olivier BOUYER

Chargé de mission « climat / forêt »

olivier.bouyer@agriculture.gouv.fr

2008-2012, et après?



- ◆ Réduction d'émissions dues à la déforestation
→ Rien (pas de pénalité si bilan art 3.3 < 0)
- ◆ Séquestration par les boisements
→ Projets MOC forestiers (0!) + gain si bilan art 3.3 > 0
- ◆ Séquestration par les forêts gérées
→ Gain (plafonné) si bilan art 3.4 > 0 (FR = 3,2 MteCO₂/an)
- ◆ Séquestration dans les produits bois
→ Rien
- ◆ Utilisation du bois comme combustible renouvelable
→ Émissions non comptabilisées



◆ Réduction d'émissions dues à la déforestation

→ Rien

◆ Séquestration par les boisements

→ Projets MDP boisement (2 !)

◆ Séquestration par les forêts gérées

→ Rien

◆ Séquestration dans les produits bois

→ Rien

Utilisation du bois comme combustible renouvelable

→ Rien



L'importance historique des puits

- “Bonus” (articles 3.4 et 3.3) pour pays sous contraintes
- Clef du PK : rattachement du Japon, Canada et Russie

Des critiques :

- Comptabilisation “brut-net” peu incitative (art. 3.3 et 3.4)
- MDP forestier peu développé (crédits temporaires)
- Rien concernant la déforestation et les produits bois

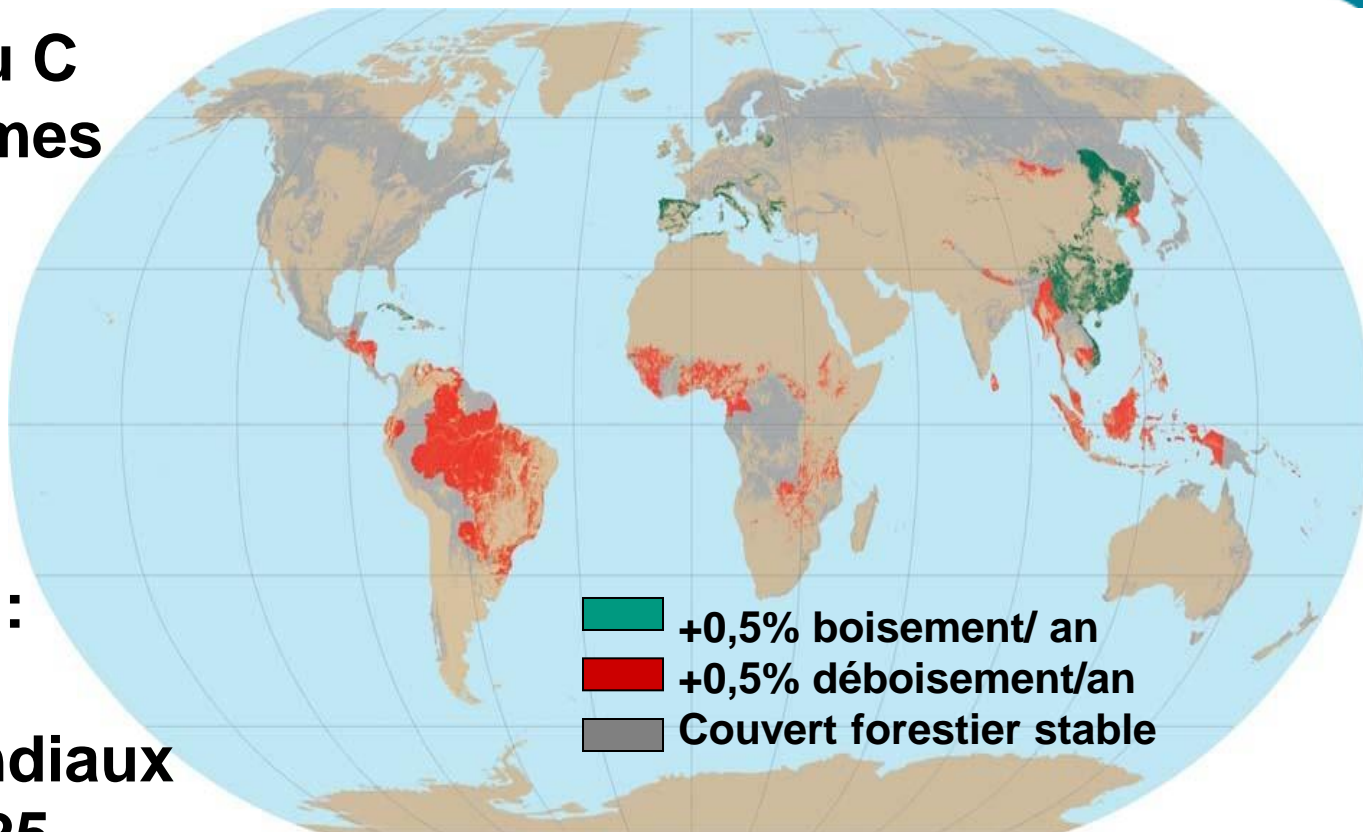
Et des leçons à tirer :

- Négocier le secteur forêt avant accord général post-2012
- Fixer période de référence (et pas année de référence)
- Revoir comptabilisation “brut-net” (art. 3.3 et 3.4)
- Couvrir points manquants (déforestation, produits bois)
- Mieux intégrer crédits temporaires ds marché post-2012



**Forêt : 53% du C
des écosystèmes
terrestres :**
26% boréal
20% tropical
7% tempéré

Déforestation :
-13 Mha/an
25% GES mondiaux
80% GES UE 25



**Objectif UE (janv. 07) : -50% en 2050 (%1990) et $\Delta T <+ 2^{\circ}\text{C}$
→ stopper déforestation en 2025, puis inverser tendance !**

ET APRES LA DEFORESTATION...?

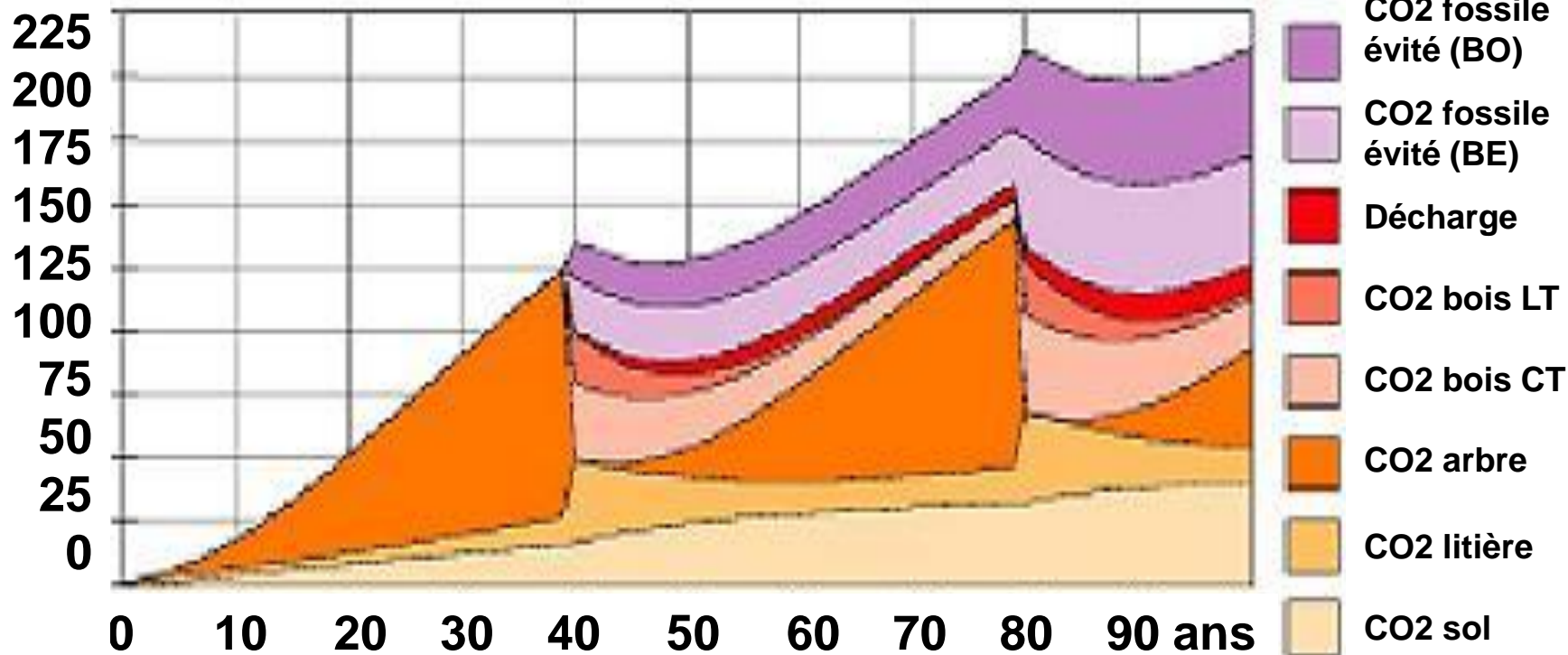


- ◆ **Négociations « post-2012 » : ouverture à la COP13 de Bali (après-demain) et clôture à la COP15 de Copenhague (décembre 2009) ou COP16 de Kingstown (décembre 2010)**
- ◆ **« Feuille de route » de Bali avec 4 « blocs » : adaptation, atténuation, technologies propres et financement**
- ◆ **Secteur forêt (notamment déforestation) dans l'atténuation...Mais "sous-feuille" de route à venir début 2008 (atelier spécifique en Islande)**
- ◆ **Seule certitude à ce stade...La déforestation sera la porte d'entrée à la question plus générale de la gestion durable des forêts**



tC cumulé par ha

Bilan d'un boisement (GIEC, 2001)



➔ Des incitations pour le triptyque vertueux

- Séquestration de carbone en forêt
- Séquestration de carbone dans le bois
- Utilisation comme combustible renouvelable



➔ Rapport Stern, oct. 2006

« Les écosystèmes terrestres, via notamment la réduction des émissions dues à la déforestation, pourraient fournir 15% à 30% des réductions d'émissions nécessaires pour rester d'ici 2050 sous le seuil des 550 ppm éq. CO₂ »

➔ 4ème Rapport du GIEC, nov. 2007

« La forêt peut apporter une contribution très significative à l'atténuation du changement climatique pour des coûts faibles, en synergie avec l'adaptation et le développement durable. [...] Pourtant cette opportunité est perdue dans le contexte institutionnel actuel et le manque de volonté politique, ce qui a conduit à la réalisation d'une très faible partie de ce potentiel jusqu'à présent. »



Limitation du déboisement : Comptabilisation **obligatoire** du déboisement au sein d'un article 3.3 subdivisé entre déboisement et boisement, **en comparant** les valeurs avec celles d'une période de référence (1990-?), afin d'inciter les pays à **ralentir leur taux de déboisement** et de **ne pas pénaliser les pays ayant beaucoup déboisé**

Promotion du boisement : Comptabilisation **optionnelle** du boisement au sein d'un article 3.3 subdivisé entre déboisement et boisement (afin que les pays qui boisent peu ne supportent pas des coûts d'inventaire superflus par rapport au gain attendu), **sans comparer** les valeurs avec celles d'une période de référence afin d'inciter les pays à **continuer leurs boisements même s'ils sont moindres** et de **ne pas pénaliser les pays ayant beaucoup boisé**



Promotion de la gestion forestière : Comptabilisation **obligatoire** de la gestion forestière sous l'article 3.4, **en comparant** les valeurs avec celles d'une période de référence (1990-?), afin d'inciter les pays en état de le faire à **accroître leur puits** et argumenter pour un **déplafonnement du bilan du 3.4**

Promotion de l'utilisation des produits bois : **Accompagner** la comptabilisation du carbone en forêt avec celle du carbone dans les produits bois (dont bois énergie), afin de **ne pas pénaliser les pays qui intensifieraient l'exploitation** de leur forêt et seraient amenés à déstocker plus de carbone
NB : FR fournira un inventaire volontaire aux NU début 2008



Le Post-2012 n'est pas Kyoto :

- La connaissance des puits s'est améliorée depuis 1997
- La négociation sur la forêt se fera avant l'accord global
- Pas de bonus aux pays pour des actions non additionnelles

L'UE suivra un fil rouge : **la promotion de la gestion durable des forêts** (+ large que la seule promotion de la fonction puits)

Ceci en harmonie avec les objectifs récents de **mobilisation de la biomasse énergie** (cibles 3 x 20 à l'horizon 2020)